



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2506

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

**Séance publique du 17 octobre 2011****Délibération n° 2011-2506**

commission principale : développement économique

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter qu'une entreprise sur 4 de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (Classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'incubateur CREALYS, pour son action en matière d'appui à la création d'entreprises issues ou liées à la recherche, et pour assurer le positionnement lyonnais en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprises innovantes, membre fondateur de LVE.

**Le positionnement de CREALYS au sein du réseau LVE**

CREALYS, incubateur d'entreprises innovantes, intervient dans les phases d'émergence et de validation des projets de création d'entreprises s'appuyant sur une technologie innovante issue d'un laboratoire de recherche publique. Il se positionne et travaille en complémentarité avec d'autres membres de LVE tels que Novacité, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), OSEO ou Réseau entreprendre Rhône (RER).

Ses principales missions sont :

- la détection des projets dans les laboratoires et les entreprises,
- l'évaluation des idées de création,
- le soutien logistique et la formation des porteurs de projet,
- l'étude de faisabilité et la structuration des projets de création,
- la mise en relation avec des partenaires industriels ou financiers.

Le processus d'incubation se décline en 2 phases :

- la phase préalable à l'entrée en incubation qui permet, par la mobilisation d'expertises externes, de clarifier certains aspects du projet (sur le plan technique ou juridique par exemple),
- la phase d'incubation proprement dite, qui permet aux porteurs de projet sélectionnés d'accéder à 4 types d'outils financiers : formations du porteur de projet, prestations et conseils en faisabilité pour le projet, soutien financier direct au porteur du projet, appui au laboratoire pour les développements technologiques complémentaires éventuels.

### Résultats de l'incubateur de 1999 à fin 2010

En 10 ans, 400 projets ont été examinés et 224 incubés. 137 entreprises ont été créées avec le soutien de CREALYS (18 entreprises en 2010), confirmant ainsi le statut de premier incubateur français en nombre d'entreprises créées en collaboration avec la recherche publique. Au total, ce sont 70 M€ qui ont ainsi été levés en fonds par ces start up. Ces 137 entreprises représentent plus de 700 emplois au 1er janvier 2010.

La répartition par secteur est la suivante :

- sciences de la vie (50 entreprises, soit 37 % du nombre total),
- sciences de l'ingénieur et Cleantech (45 entreprises, soit 33 % du nombre total),
- technologies de l'information et de communication (TIC) (39 entreprises, soit 27 % du nombre total),
- sciences humaines et sociales (3 entreprises, soit 3 % du nombre total).

Pour l'année 2010 :

- 20 projets ont été incubés et 18 entreprises ont été créées sur l'année,
- durée moyenne de l'incubation : 15,3 mois,
- durée moyenne de l'incubation aboutissant à une création : 14,1 mois,
- 1 000 personnes sensibilisées à l'entrepreneuriat,
- 4 petits déjeuners témoignages d'entrepreneurs (propriété industrielle, gestion de projet, partie financière du business plan, préparation au concours du ministère, etc.), 20 formations d'une à 4 journées et 11 séminaires de sensibilisation,
- mise en avant des jeunes créateurs et entreprises lors des conférences de presse et forums/salons (ex : salon des entrepreneurs, etc.).

En termes de résultats :

- 95 % de satisfaction des porteurs de projet,
- taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans : 94 % et à 5 ans : 75 %,
- emplois créés par les entreprises accompagnées à 1 an et 3 ans : 5 à 50.

### Programme d'actions 2011

Sur le plan quantitatif, CREALYS souhaite maintenir sa position nationale, avec 25 projets incubés par an, pour une moyenne annuelle de créations se situant à 12. Qualitativement, CREALYS souhaite améliorer le taux de transformation projets incubés/entreprises créées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Enfin, l'enjeu pour CREALYS est d'être mieux identifié au niveau international et de contribuer, à ce titre, à la notoriété globale de LVE et de l'agglomération dans son positionnement en matière d'innovation.

Pour l'année 2011, et au-delà de l'activité courante d'accompagnement des projets, les 3 grands objectifs poursuivis par CREALYS sont donc :

- des rencontres plus fréquentes entre incubés et avec des intervenants pertinents : mise en place de plusieurs formats d'animation pour les porteurs de projet afin de favoriser les échanges,

- la recherche de nouveaux formats/idées d'interactions et de mise en réseau entre incubés (créer un club des ex-incubés),
- la mise en place du système document de suivi structurant et opérationnel des porteurs de projets en incubation (DOSSOPI) en collaboration avec l'incubateur grenoblois GRAIN.

*Objectifs* : 25 projets incubés, 12 entreprises créées, 95 % des porteurs de projets satisfaits ; 90 % de taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans et 75 % à 5 ans, 5 et 50 emplois créés par les entreprises accompagnées à 1 an et à 3 ans.

#### Modalités de soutien par la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions conduites en 2010 par CREALYS dans le cadre du réseau LVE, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 75 000 €, montant identique à celui attribué en 2010.

#### Budget prévisionnel pour 2011 (en €)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<i>Dépenses générales</i>		<i>Recettes dédiées au fonctionnement</i>	
fournitures et frais généraux	23 400	Région Rhône-Alpes	115 000
location et charges locatives	43 000	Etat	115 000
cotisations	3 200	Communauté urbaine de Lyon	75 000
honoraires	36 000	<i>Recettes dédiées aux porteurs</i>	
communication	23 200	Région Rhône-Alpes	200 000
missions et réceptions	24 000		
charges diverses	1 500	Etat	119 000
dotation aux amortissements	5 000		
<i>Dépenses d'appui</i>		<i>Recettes non dédiées</i>	
rémunération de personnel	227 000	cotisation membres	32 000
charges sociales et primes	103 000	Institut national de la propriété intellectuelle (INPI)	10 000
autres charges de personnel	500	remboursements porteurs	60 000
taxes et impôts	20 500		
formation interne, séminaire et conférences	13 200	produits financiers	5 000
<i>Dépenses porteurs</i>		autres	183 300
honoraires expertises préalable	50 000		
honoraires formation individuelle	25 000		
honoraires formation collective	25 000		
honoraires prestations	260 000		
documentation et prestation	11 000		
autres	19 800		
<b>Total</b>	<b>914 300</b>	<b>Total</b>	<b>914 300</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association CREALYS pour son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association CREALYS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € en 2011,
- 15 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.**